

**Centre  
de services scolaire  
du Lac-Saint-Jean**

**Québec** 



## **COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL PERSONNEL ENSEIGNANT**

Projet de procès-verbal de la réunion du Comité des relations du travail (C.R.T.) du personnel enseignant, tenue le 21 mars 2023 à 8h30 au local 216 du Centre administratif.

### **PRÉSENCES :**

#### **POUR LE CENTRE**

Olivier Bergeron  
Joanne Landry  
René Simard  
Nancy Lachance  
Julie Truchon  
Julie Fradette (invité)

#### **POUR LE SYNDICAT**

Guillaume Beaupré  
Johanne Bouchard  
Joël Gagné  
Paul Grenon  
Éric Paradis

### **ABSENCE :**

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
1.	<b>BIENVENUE</b>	Monsieur Joël Gagné souhaite la bienvenue et une bonne rencontre à tous. Il en profite pour souligner la participation nouvelle de monsieur Olivier Bergeron qui se joint au comité en remplacement de monsieur Jérôme Carette.	
2.	<b>LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR</b>	<p>Monsieur Éric Paradis fait la lecture de l'ordre du jour.</p> <p>L'ordre du jour est le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bienvenue;</li> <li>2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour;</li> <li>3. Lecture et acceptation du procès-verbal du 18 octobre 2022;</li> <li>4. Consultation sur le calendrier scolaire (P-S);</li> <li>5. Projets spéciaux (P);</li> <li>6. Mentor + (S);</li> <li>7. Pénurie de personnel enseignant et service de garde (P);</li> <li>8. Francisation (S);</li> <li>9. Aide à la classe (P-S)</li> <li>10. Affaires nouvelles :</li> <li>11. Levée de la rencontre</li> </ol> <p>M. Olivier propose de faire les points essentiels avant que madame Julie Truchon quitte.</p>	L'adoption de l'ordre du jour est proposée par monsieur Paul Grenon et Mme Johanne Landry. Accepté à l'unanimité
3.	<b>ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 OCTOBRE 2022</b>	<p><u>Suivis :</u></p> <p>Madame Nancy Lachance donne le portrait des ressources du CFER. Elle confirme qu'au départ, il y avait 36 élèves dans la classe et comme ils sont maintenant rendus 29 élèves, il n'y a pas eu d'ajout de ressources supplémentaires.</p>	L'acceptation du procès-verbal du 18 octobre 2022 est proposée par monsieur Paul Grenon. Accepté à l'unanimité.

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>Madame Lachance confirme qu'il y a un enseignant qui à une demi-tâche au CFER et une demi-tâche en francisation pour un temps complet.</p> <p>La politique de télétravail a été adoptée au dernier CA et monsieur Olivier Bergeron confirme qu'il y aura un bilan qui sera fait après une année d'application.</p> <p>Monsieur Olivier Bergeron confirme que les modalités d'application de l'entente hors convention pour la suppléance occasionnelle des E3 et des retraités ont été communiquées au CSS, mais que l'application des directives de la GRICS crée certaines problématiques au niveau de la paie. Le Service des ressources humaines travaille à adresser la situation.</p> <p>Madame Julie Truchon fait un suivi des NLQ. Depuis la rencontre d'information sur les tolérances d'engagement de la FP tenue à l'automne, il y a six (6) demandes de complétées et 4 dossiers en cours de traitement. Du côté de la FGA, il y a trois (3) personnes avec une tolérance d'engagement et dix (10) autres au secteur des jeunes.</p> <p>Madame Truchon précise que pour faire une demande d'autorisation d'enseigner ou de tolérance d'engagement, il faut avoir une promesse d'engagement à octroyer pour faire les démarches au ministère.</p> <p>Madame Truchon confirme que la séance d'informations pour le personnel enseignant à statut précaire a eu lieu le 29 novembre dernier et que la participation a été grande. En ce qui a trait à la rencontre des finissants à l'UQAC tenue le 30 novembre, il n'y avait que très peu d'étudiants. Cette formule ne sera donc plus reconduite pour les années futures.</p> <p>Monsieur Éric Paradis mentionne qu'avec les 3 autres syndicats de la région, ils iront rencontrer les finissants de l'UQAC.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
4.	CONSULTATION SUR LE CALENDRIER SCOLAIRE (P-S)	<p>Monsieur René Simard fait un retour concernant les commentaires du syndicat suivant la consultation du calendrier scolaire qui a été effectuée auprès de leurs membres. Il souligne qu'il y a également des demandes provenant des parents qui doivent être prises en compte. Il prendra acte des suggestions provenant de part et d'autre et présentera le calendrier optimisé pour l'organisation.</p> <p>La journée du 29 août sera ajoutée comme pédagogique en début d'année pour s'assurer d'un bon départ et pour aider aux enjeux de début d'année (nouveaux enseignants, formation, sensibilisation).</p> <p>La journée du 23 octobre sera déplacée au 9 octobre ainsi que celle du 18 mars au 11 mars suivant la demande de la partie syndicale.</p> <p>La journée tempête identifiée au 22 avril sera quant à elle déplacée au 10 mai.</p> <p>Il est suggéré de déplacer la journée du 6 octobre au 10 octobre cela permet d'enlever un jour 10 et de le ramener au jour 2.</p> <p>Monsieur Éric Paradis soulève la problématique liée au déséquilibre du nombre des jours cycle pour le personnel enseignant au secondaire. Cette situation affecte le personnel enseignant qui ne dispose pas d'un temps d'enseignement minimum afin de donner la matière. Si tel est le cas, le syndicat fait savoir qu'il interviendra.</p> <p>Monsieur René Simard informe que les deux journées pédagogiques, dont le contenu est déterminé par les enseignants, seront celles associées aux journées tempête. Monsieur Éric Paradis demande d'avoir au moins la journée pédagogique du 11 mars. Cette journée est importante pour la planification de la fin de l'année. Des échanges s'ensuivent concernant ces deux journées et sur les différents éléments contenus dans le retour de consultation.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
5.	PROJETS SPÉCIAUX (P)	<p>Madame Julie Truchon présente la liste des projets spéciaux pour l'année 2023-2024.</p> <p>Le projet « Piscine » de Jean XXIII est reconduit pour l'an 2 ainsi que le projet « TIC » à l'école Notre-Dame. Le scénario est le même pour l'école Albert-Naud pour le projet « À l'école on bouge ! ».</p> <p>À Saint-Joseph d'Alma, le projet de la classe « Kangourou » est reconduit et un nouveau projet « Le Phare » est déposé.</p> <p>Pour les écoles Maria et Sainte-Hélène, les projets « Robotique » ne seront pas reconduits. Toutefois, l'école Sainte-Hélène poursuit son projet « Apprendre à ciel ouvert ».</p> <p>Au PWD, le projet « CFER » est reconduit. Le projet Sonorisation n'est pas reconduit puisqu'il avait été déposé pour 2 ans seulement.</p> <p>À ESCL, les projets « Sac-Ados » et « Braille » sont reconduits.</p> <p>Une période de questions suit la présentation.</p> <p>Monsieur Éric Paradis souligne que pour les projets CFER à PWD, l'obligation d'assister au congrès peut être difficile dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. Madame Nancy Lachance mentionne que le congrès se tient lors d'une journée pédagogique de fin d'année et qu'il n'y a jamais eu de problème à cet égard.</p> <p>Monsieur Éric Paradis se questionne sur l'utilité de mettre le projet « Braille » à ESCL comme un projet spécial. C'est, selon lui, une exigence particulière qui pourrait être</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		rattachée au poste. Madame Truchon mentionne qu'il faudrait questionner l'école afin de savoir pourquoi le braille a été mis en projet spécial.	
6.	MENTOR + (S)	<p>Monsieur Éric Paradis demande un portrait actuel de la situation puisque c'est la 1<sup>re</sup> année de la mise en place du programme de mentorat. Il confirme qu'il y a eu un bon déploiement, que les milieux répondent et participent grandement. Certains milieux mentionnent qu'il y a des ambiguïtés par rapport au rôle toutefois. Il tient à préciser qu'on ne sait pas encore si les annexes vont être reconduites pour l'année prochaine.</p> <p>Madame Julie Fradette dresse le portrait de la situation actuelle. Elle confirme qu'il y a 26 mentors + dans les écoles, dont 19 au primaire, 4 au secondaire, 1 à la FP et 2 à la FGA.</p> <p>Pour le laboratoire vivant, il y a eu 3 rencontres qui ont été faites en 2022-2023. Les laboratoires favorisent l'intelligence collective et permettent aux gens de prendre leur place. Lors de ces rencontres, le modèle est développé et coconstruit afin qu'il réponde aux besoins des milieux.</p> <p>Madame Julie Fradette précise qu'il est incontournable que les mentors + soutiennent l'insertion professionnelle et le pilotage des apprentissages.</p> <p>Il y a eu une journée de formation avec monsieur François Massé. Ce fut une rencontre très pertinente. Le message qui en est résulté est que tous les élèves peuvent réussir.</p> <p>Il faut retenir que c'est un modèle en construction, donc un projet sur 3 ans. Il y aura une rencontre d'ici juin pour faire le bilan, planifier l'année prochaine et réfléchir au plan de soutien et d'accompagnement.</p> <p>Monsieur Paradis remercie madame Fradette et madame Joanne Landry pour la présentation. Il précise qu'au secondaire il a l'impression que ça fonctionne bien, mais</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>qu'il y a un écart important entre un mentor + d'une école secondaire versus une école primaire.</p> <p>Monsieur Éric Paradis questionne le rôle du pilotage au secondaire versus celui du primaire. Lors du bilan il faudrait évaluer si le rôle du pilotage est aussi approprié que l'insertion professionnelle au niveau du secondaire.</p> <p>Au niveau de la FP, en santé, sur 16 enseignants il y 11 nouveaux enseignants, ce sont des gens de métier qui arrivent avec une tout autre expertise.</p>	
7.	<b>PÉNURIE DE PERSONNEL ENSEIGNANT ET SERVICE DE GARDE (P)</b>	<p>Madame Julie Truchon mentionne qu'il y a beaucoup de situations complexes liées aux de remplacements en attendant la disponibilité complète des stagiaires de 4<sup>e</sup> année. Elle souligne qu'il y a une très belle collaboration de la part du personnel, autant pour les remplacements que pour l'intégration des stagiaires. Les gens sont en mode solution. Monsieur Éric Paradis abonde en ce sens.</p> <p>La collaboration avec l'UQAC est très appréciée également, ils ont plus de flexibilité afin d'aider les milieux.</p> <p>Madame Truchon précise que les conseillers pédagogiques sont beaucoup sollicités afin de soutenir le personnel enseignant qui doit être assigné dans un autre champ que leur champ initial. Les enseignants sont soutenus et les gens collaborent beaucoup.</p> <p>Madame Truchon mentionne que l'équipe des ressources humaines est présentement en train de travailler un portrait de main-d'œuvre sur 5 ans qui démontrera les besoins versus le nombre de ressources disponibles. Monsieur Olivier Bergeron ajoute qu'il faudra essayer de prendre des décisions en fonctions du personnel disponible.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>Monsieur Bergeron et madame Truchon remercient les retraités qui viennent porter main forte au Centre de services scolaire. Ils sont très collaborateurs et donnent beaucoup de soutien afin de nous aider.</p> <p>Monsieur Bergeron poursuit avec l'enjeu de la pénurie de main-d'œuvre au niveau des services de garde. Une note de service a été faite pour donner la séquence des appels qui devra être faite en cas de manque de personnel. Les enseignants se trouveront à la fin de cette séquence mis à part s'ils sont volontaires de le faire. Principalement dans les petites écoles, il peut arriver qu'un enseignant soit demandé pour aller faire un remplacement, mais des procédures seront mises en place pour que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes.</p> <p>Monsieur Paradis tient à mentionner le fait qu'il est rare que les présidences des syndicats de l'enseignement et du soutien scolaire ainsi que le Service des ressources humaines aient le temps de s'asseoir tous ensemble pour discuter de problématique et il remercie ce travail de collaboration.</p> <p>Monsieur Paradis soulève des questionnements quant aux enseignants qui se portent volontaires. Il faudrait qu'ils soient avisés qu'advenant le cas où ils ne veulent plus faire de service de garde, qu'ils puissent informer la direction et que leur nom soit retiré de la liste.</p>	
8.	FRANCISATION (S)	<p>Monsieur Éric Paradis demande d'avoir un portrait actuel de la situation concernant la francisation et des stratégies qui vont être mises en place pour répondre au besoin étant donné que l'immigration est à la hausse dans les secteurs du Lac-Saint-Jean, particulièrement pour le secteur centre.</p> <p>Monsieur René Simard précise que 47 élèves sont visés par la francisation en 2022-2023 et qu'en 2023-2024, la prévision est de 51 élèves.</p>	



NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>Au niveau des stratégies, au primaire, il y a la trousse de francisation qui a été mise en place pour soutenir le personnel des écoles. Pour le secondaire, la trousse est encore en construction. En ce moment, le budget ne répond pas aux besoins qui s'ajoutent. Il y a plusieurs questionnements qui seront dans l'organisation scolaire. Et d'autres stratégies sont en réflexion.</p> <p>Monsieur Éric Paradis mentionne que les enseignants ont des tâches pleines et à cela, on ajoute les besoins de francisation. Donc il est important que les enseignants aient du support dans les classes. Il apporte également le point qu'au niveau de l'organisation scolaire, le budget et les ressources devront être pris en considération pour pallier aux imprévus en cours d'année.</p>	
9.	AIDE À LA CLASSE (P-S)	<p>Monsieur Éric Paradis mentionne que l'aide à la classe est très positif, mais qu'il devrait avoir des ajouts.</p> <p>Monsieur Olivier Bergeron précise qu'il y a eu plusieurs demandes et que toutes ont été accepté. Lors du prochain CCG, des éclaircissements seront faits afin de préciser les rôles de chacun et les limites des aides à la classe versus les enseignants.</p> <p>Monsieur Paradis interroge si le personnel enseignant est consulté pour le déploiement des aides à la classe. Monsieur Bergeron répond que la question sera posée.</p> <p>Monsieur Paradis ajoute que l'aide à la classe n'est pas là pour faire des remplacements ou pour pallier un manque de main-d'œuvre. Aucun service ne doit être substitué. L'aide à la classe a un rôle et des fonctions spécifiques.</p> <p>Madame Johanne Landry explique que les aides à la classe doivent être ciblées pour les besoins spécifiques (préscolaire et premier cycle du primaire). Leur rôle, d'aider à l'habillement, la routine, est pertinent pour ces élèves, mais pas pour les plus vieux.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
11.	AFFAIRES NOUVELLES :	Rien à ce point.	
10.	LEVÉE DE LA RÉUNION	La rencontre est levée à 11h 30.	Monsieur Paul Grenon propose la levée de la rencontre. Accepté à l'unanimité.

Julie Truchon, secrétaire de la rencontre.

---

Monsieur Éric Paradis  
Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean (CSQ)

---

Monsieur Olivier Bergeron, directeur  
Service des ressources humaines